



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-1-2

R Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

024100752-20220217-2022\_1\_2-DE  
Reçu le 01/03/2022  
Département de la DORDOGNE  
03/2022

Séance du 17 février 2022

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Nantheuil

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
07/02/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel,

**Absents et excusés et procurations** : PRIVAT Pascal, (absent a donné pouvoir à Michèle FAURE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à an-Louis FA YE), Cournarie Pascal (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Patrick, VAURIAC Bernard

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

**COPIL « enfance ou centre de loisirs » - modification**

Monsieur Michel KARP a démissionné de sa fonction de Conseiller Municipal de Jumilhac le Grand, il n'est donc plus Conseiller Communautaire.

Il faisait partie du COPIL « enfance ou centre de loisirs ».

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE DE MODIFIER le COPIL « enfance ou centre de loisirs » comme suit :**

<b>COPIL : enfance ou Centre loisirs</b>
BOST Jean-François
GIBEAU Frédéric
HYVOZ Isabelle
AUGEIX Michel
VAURIAC Bernard
LAGARDE Bernadette
BILLAT Catherine

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

